



Assignation TGI surendettement

Par **yeyelle**, le **05/02/2019** à **18:51**

Bonjour ,

j'ai un plan de surendettement et malheureusement je n'ai pas pu honoré un créancier . Les aléas et les difficultés à la suite de mon divorce . Le prélèvement n'as plus été honoré voir présenter .

J'attendais toujours le moment où j'aurai réussi à régler ma situation pour commencer à payer .

j'ai eu la mauvaise surprise de recevoir par huissier une assignation au TGI vu la somme que l'on me réclame .

il est dit dans les pièces que j'aurai reçu en octobre 2018 une sommation de payer et en décembre un RAR . J'ai jamais eu ni courrier simple ni avis de passage dans ma boîte.

il est également notifié que mon dernier paiement est en date d'octobre 2015.

Y a t'il une solution pour ne pas avoir à me foutre en l'air pour solder cette créance énorme , avec des intérêts astronomique et les frais de jugement en plus .

j'ai appelle l'assistance juridique de mon assurance maison qui m'a dit De trouver un arrangement avant l'audience mais proposer de payer 70 euros pour une somme de 38 000 ils vont me rire au nez

merci de vos lumières

Par **youris**, le **05/02/2019** à **19:22**

bonjour,

le non respect d'un plan de surendettement rend celui-ci caduque et permet aux créanciers de poursuivre le débiteur concerné.

il y avait une solution, c'était de respecter votre plan de surendettement.

je vous conseille de vous rendre à cette convocation du tribunal à qui vous pourrez exposez

votre situation.

l'aide d'un avocat sera sans doute utile voir obligatoire devant le tgi.

avez-vous changé d'adresse pour les courriers envoyés par l'huissier.

pour le recommandé, l'huissier doit avoir la preuve que vous n'avez pas été chercher la LRAR.

SALUTATIONS

Par **yeyelle**, le **05/02/2019** à **20:04**

Non j'habite toujours au même endroit et j'ai pas eu ce courrier ni un avis de passage mais ça change pas grand chose .

Je sais bien que j'aurai dû respecter et honorer cette créance comme les autres mais j'ai eu des difficultés et cette somme n'était jamais payé et à chaque fois que je voulais y remédier à nouveau une difficulté . Je suis seule avec deux enfants c'est pas simple mais bon .

J'aurai aimer avoir une réponse qui permet l'espoir d'une issue non dramatique mais bon .

Je regarde si je peu prétendre à l'aide juridictionnel puisse que sur l'assignation il est indiqué que je dois prendre un avocat

Merci de votre réponse .

Par **P.M.**, le **05/02/2019** à **21:54**

Bonjour,

Vous pourriez éventuellement ouvrir un nouveau dossier de surendettement mais c'est très hypothétique...